

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Lydia Laquerre, greffière de la susdite municipalité,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 4 juillet 2022 à 19:00 heures à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande #1 :

Identification du site concerné :

Lot 1 824 370 du cadastre de Québec, sis au 1550, place de la Samare, Ville de Valcourt, zone R-11.

Nature et effets:

Les dérogations mineures portent sur les éléments suivants :

- Autoriser l'aménagement de 4 cases de stationnement en cour avant, alors que les aires de stationnement ne sont pas autorisées en cour avant pour les aires de stationnement de moins de 25 cases, lorsqu'il s'agit d'une habitation multifamiliale (réf. : art. 9.1 1. b) du *Règlement de zonage #560*)
- Autoriser un accès au terrain à 0,62 m de la ligne latérale de terrain, alors que la distance minimale à respecter est de 1,0 m (réf. : art. 9.1 1. f) du *Règlement de zonage #560*)
- Autoriser une superficie totale des aires de stationnement situées en cour avant de 40 %, alors que la superficie totale des aires de stationnement en cour avant ne peut excéder 30 %, (réf. art. 9.1 1. d) du *Règlement de zonage #560*)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 17 juin 2022.

M^e Lydia Laquerre, Greffière